

# Règlement de la *TOMBOLA SOLIDAIRE* Organisée par la PEEP des Eyquems

---

## Article 1 - Organisation

L'association des parents d'élèves de l'enseignement public (PEEP) du collège les Eyquems, de loi 1901, organise du 23 janvier 2020 au 9 février 2020, une *tombola solidaire* pour participer au financement des voyages linguistiques des élèves du collège les Eyquems.

## Article 2 – Participants et conditions de participation

La tombola est ouverte à toutes personnes physiques majeures, ou mineures avec autorisation du tuteur légal résident en France Métropolitaine.

Toute personne, ayant acheté un ticket de tombola peut participer à la tombola

Les organisateurs de cette tombola solidaire (membres de la PEEP) délivrant les bons de participation ne peuvent participer à cette tombola.

1000 billets seront mis en vente au prix unitaire de 2€ et disponibles auprès des élèves du collège et des membres de l'association participants à l'opération.

L'élimination immédiate du participant aura lieu si une tricherie est avérée.

## Article 3 – Dotation

La *tombola* est dotée de 36 lots, d'une valeur globale de **1000€** :

- Lot de premier rang : *Pack Xbox One S 1 To - Forza Horizon 4* d'une valeur de 300 €
- Lot de deuxième rang : CLIMB UP, cours famille d'une valeur de 40 €
- Lot de troisième rang : Laser Game d'une valeur de 36 €
- Lot de 4 et 5 : SALAD&CO d'une valeur de 31,60 €
- Lot 6 : Clarys coiffure d'une valeur de 31 €
- Lot 7 : Restaurant Il Ristorante d'une valeur de 30 €
- Lot 8 : CLIMB UP, atelier jeune d'une valeur de 30 €
- Lot de 9 à 12 : Bon d'achat Biocoop d'une valeur de 30 €
- Lot 13 : Bon d'achat boulangerie Napoléon d'une valeur de 30 €
- Lot 14 : Bon d'achat Cultura d'une valeur de 25 €
- Lot 15 : Bon d'achat Jennyfer d'une valeur de 25 €
- Lot 16 : CLIMB UP atelier enfant d'une valeur de 20 €
- Lot 17 : Nature et découverte d'une valeur de 20 €
- Lot 18 : Maquillage Flash Yves Rocher d'une valeur de 15 €
- Lot de 19 à 21 : 2 places de cinéma d'une valeur de 15 €
- Lot de 22 et 23 : Clé USG 32 giga d'une valeur de 14 €
- Lot 24 à 27 : Saint Valentin bouteille de vin +2 verres d'une valeur de 12 €
- Lot 28 : Bouteille de vin d'une valeur de 10 €
- Lot 29 et 30 : Kit crêpes d'une valeur de 10 €
- Lot 31 à 36 : Bon scoléo d'une valeur de 10 €

L'association se réserve le droit d'ajouter des lots en fonction de dons de dernière minute, ce qui peut en modifier l'ordonnancement.

## Article 4 – Tirage au sort

Le tirage au sort aura lieu le dimanche 9 février 2020, au Domaine de Fantaisie, en présence de Laure BARRAUD présidente de l'association, d'un ou plusieurs membres du comité responsables de l'évènement et de plusieurs témoins pour attester de sa conformité et de son bon déroulé.

**Si le bon de participation est illisible, ou mal complété, celui-ci sera considéré comme nul, et un nouveau tirage sera réalisé pour déterminer le gagnant du lot.**

**S'il y a l'existence d'une tricherie avérée, le bulletin de la personne concernée sera retiré et considéré comme nul.**

#### **Article 5 – Retrait des lots**

La date limite de retrait des lots est fixée au 1<sup>er</sup> mars 2020.

Les gagnants seront prévenus par message au numéro ou mail qu'ils auront communiqué sur les tickets.

Les personnes souhaitant récupérer leurs lots, qui ne se seront pas manifestés avant cette date se verront déchu de leur droit, et perdront la propriété du bien. L'association remettra en jeu lors de prochaines opérations, les lots non réclamés.

Les lots sont à retirer sur place, ou auprès de Laure BARRAUD présidente de l'association. Si des frais sont occasionnés pour l'expédition, ils resteront à la charge du gagnant.

#### **Article 6 – Limitation de responsabilité**

L'association PEEP du collège les Eyquems se réserve le droit de modifier ou d'annuler l'opération, en raison de tout évènement sans que sa responsabilité ne soit engagée. Dans ce cas, les participants se verront remboursés du prix du bon de participation, sur présentation de ce dernier.

#### **Article 7 – Contestation et litige**

Le présent règlement est soumis exclusivement à la loi française.

La participation à cette opération, implique l'acceptation pleine et entière du participant à ce présent règlement.

Toute contestation liée à cette opération, devra se faire par écrit, dans un délai de 7 jours suivant la déclaration des gagnants à [peep.leseyquems@gmail.com](mailto:peep.leseyquems@gmail.com).

Les lots ne peuvent donner lieu à aucune contestation que ce soit de la part des participants.

**Le gagnant ne peut en aucun cas réclamer le remplacement du gain, par un autre, ou exiger remboursement de ce dernier.**

#### **Article 8 – Dépôt et consultation du règlement**

Ce règlement des opérations est adressé, à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande, auprès de [peep.leseyquems@gmail.com](mailto:peep.leseyquems@gmail.com).

#### **Article 9 – Informations personnelles**

Les informations nominatives recueillies dans le cadre de la présente *tombola* sont traitées conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, et au règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatifs à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données.

Les données collectées sont destinées à l'association PEEP du collège les Eyquems, responsable du traitement. L'accès aux données personnelles est strictement limité aux personnes habilitées à les traiter en raison de leurs attributions.

Nous vous informons qu'il ne sera pas constitué de fichiers des personnes qui auront participé à la *tombola*.

Les participants sont informés que les données nominatives les concernant, enregistrées dans le cadre de cette *tombola*, sont nécessaires à la prise en compte de leur participation.

Les participants bénéficient auprès de l'Organisateur, seul destinataire de ces informations, d'un droit d'accès, de rectification et d'annulation des informations recueillies les concernant, ils apparaîtront alors sur la liste des participants comme anonymes, et recevront une confirmation de participation par mail ou sms, avec leur(s) numéro(s) attribué(s).

Les participants peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement des données les concernant.